Université Lumière Lyon 2

ARRÊTÉ 2022-17
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES

SCRUTIN DU 10 FEVRIER 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 10 décembre 2021,
Vu le règlement intérieur de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018 ;
Vu l'arrêté électoral n°2022-09 en date du 13 janvier 2022 portant organisation des élections des représentants des usagers au sein des conseil de composantes ;
Vu l'arrêté 2022-36 portant recevabilité des listes de candidatures,

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre des élections des représentants des usagers les bureaux de vote sont organisés ainsi qu'il suit pour l'UFR Langues et l'ICOM :

Campus Berges du Rhône :

Salle des Colloques
Président : Pascal CORNET,
Assesseure 1 : Alexandra CLAUZEL
Assesseure 2 : Brigitte MALET

Campus Porte des Alpes :

Bâtiment I, salle polyvalente - MDE
Président : Patrick MELKA
Assesseure 1 : Catherine GARCIA
Assesseure 2 : Marielle PIERRON

Article 2 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement.

Fait à Lyon, le 4 février 2022

Nathalie DOMPNIER

Académie de Lyon · Université Lumière Lyon 2

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr